

traditions, n'empiète aucunement sur les droits d'autrui ; l'expérience de la province de Québec, où la minorité anglo-saxonne jouit d'une liberté incontestée, le prouve surabondamment. On conçoit que les Canadiens-anglais pourraient avoir la fantaisie de mettre des entraves à l'enseignement de la langue française, si cet enseignement leur portait un préjudice quelconque ou gênait d'une manière ou d'une autre leur propre liberté. Si cette lutte du bilinguisme a un aspect renversant, c'est bien dans le fait que les Anglo-Saxons, pour des gens qui se targuent de sens pratique, se mêlent de régenter des écoles qui leur sont complètement étrangères. Non contents de gérer à leur guise leurs écoles exclusivement anglaises et protestantes, ils veulent se fourrer le nez dans des écoles toujours franchement catholiques, sinon sans cesse essentiellement françaises. Il est peut-être temps de prier ces apôtres de l'éducation supérieure de se mêler de leurs affaires. D'après les dires de leurs propres inspecteurs, il ne semble pas que leurs fameuses écoles, calquées sur les écoles de la Prusse, aient atteint le summum de la perfection. Que diable viennent-ils faire dans la galère des écoles catholiques, surtout dans celles des écoles françaises ? Il leur serait pourtant si facile de laisser à l'élément franco-catholique la liberté dont jouit la minorité anglo-protestante dans Québec. Pour empiéter sur le terrain d'autrui, ces tenants de la fusion des races invoquent le plaisant prétexte que leur but est de faciliter aux Canadiens-français l'étude de l'anglais, et de les mettre en mesure de parler la langue la plus usuelle du pays. En voilà des gens bien placés pour nous donner des leçons et pour défendre nos intérêts ! Eux ne savent, à quelques exceptions près, pas un traître mot de français. Ils poussent même le culte de l'ignorance jusqu'à se faire gloire de la chose. Par contre, au moins 90 pour cent des Canadiens-français parlent couramment l'anglais. Pour un Anglo-canadien qui, dans les parlements et dans les hautes sphères commerciales, jargonne avec peine quelques phrases en *parisian french*, il y a dix Canadiens-français qui manient la langue de Burke plus habilement que les meilleurs orateurs de langue anglaise du pays. Pourquoi ne pas nous permettre de continuer, par le même moyen, en procédant du connu à l'inconnu, en apprenant le français d'abord, pour acquérir plus facilement ensuite la connaissance de l'anglais, de devenir de véritables citoyens du Canada bilingue ? CHARLES LECLERC.